

Participation du Département du Bas-Rhin au fonds régional Résistance. Projet d'avenant à la convention du 20 avril 2020 conclue entre les deux collectivités

CP/2020/364

Service chef de file :

L6 - Secteur Inclusion, Développement, Emploi

L630 - Service développement, Europe et transfrontalier

Résumé :

Le présent rapport a pour objet :

- d'approuver le projet d'avenant à la convention de participation du Département du Bas-Rhin au fonds régional Résistance de soutien aux entreprises et associations touchées par la crise sanitaire et économique qui propose un étalement des versements des contributions départementales au rythme de consommation de l'enveloppe du fonds sur le territoire bas-rhinois,
- de prendre acte de la modification du règlement du fonds.

Par délibération de la Commission Permanente du Conseil Départemental CP/2020/092 du 17 avril 2020, le Département du Bas-Rhin s'est engagé à participer au fonds Résistance porté par la Région en réaction à la crise sanitaire et économique. Ce dispositif, de dernier recours et non pérenne de soutien à l'activité de proximité, met en place des avances remboursables pour renforcer la trésorerie des associations et des petites entreprises locales dont l'activité est fortement affectée par la crise actuelle.

La contribution financière du Département du Bas-Rhin au Fonds Résistance, calculée au prorata de la population (2€/habitant) s'élève à 2 251 506 €.

Afin d'améliorer l'efficacité du fonds Résistance, la Région a apporté des adaptations au règlement du fonds par délibération du 9 octobre 2020 de sa Commission Permanente.

- le rééchelonnement du versement des apports des collectivités contributrices

S'agissant du modèle de financement du fonds par les collectivités partenaires, Départements et EPCI (versement en une fois et en totalité des contributions), certains territoires ont exprimé le souhait d'étaler les versements de leurs contributions, pour s'adapter au plus juste à la consommation effective du fonds sur leur périmètre.

Ainsi, dans le Bas-Rhin au 01/09/2020, 109 dossiers ont été soutenus pour un montant d'aides de 1 250 796 €. La contribution du Département s'élève à 312 699 €.

La Région a donné une suite favorable à cette sollicitation en proposant un nouveau

cadre contractuel permettant le versement en cinq tranches, correspondant chacune à 20% du montant de la contribution.

Pour le Département du Bas-Rhin, qui contribue au fonds Résistance à hauteur de 2 251 506 €, le montant de la 1^{ère} tranche (1/5^{ème}) s'élève à 450 302 €.

Le versement de cette première tranche sera effectué dès la signature de l'avenant à la convention initiale et au plus tard le 1^{er} janvier 2021. Les tranches suivantes seront versées sur appels de fonds de la Région, et sous réserve de la consommation intégrale de la tranche précédente de la contribution départementale.

- la prolongation du fonctionnement du fonds Résistance sur le premier semestre 2021 et l'élargissement aux activités agricoles et viticoles

Afin d'asseoir la vocation d'intervention en dernier recours du fond Résistance, la Région a prolongé son fonctionnement sur le premier semestre 2021, pour permettre aux petites entreprises et associations d'être accompagnées financièrement au titre d'un besoin de trésorerie couvrant une durée étendue, soit jusqu'au 30 juin 2021, et dans la limite des plafonds prévus au fonds.

Par ailleurs, le bénéfice du fonds est élargi aux acteurs économiques du monde agricole (exploitants et sociétés agricoles/viticoles) dont les difficultés sont marquées en raison de la crise sanitaire ou de tout autre aléa impactant les filières de production. Cette intervention nouvelle s'inscrit dans les mêmes montants et seuil d'éligibilité des effectifs salariés que pour les autres profils d'activité, conformément au règlement modifié joint en annexe 2.

Les modifications concernant d'une part les modalités de versement des apports des collectivités contributrices, et d'autre part la prolongation du fonctionnement du fonds sur le premier semestre 2021, nécessitent la passation d'un avenant. Tel est l'objet du projet d'avenant à conclure entre la Région et le Département du Bas-Rhin, en annexe 1 au présent rapport.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président:

- approuve le projet d'avenant à la convention de participation du Département du Bas-Rhin au fonds régional Résistance du 20 avril 2020, adaptant les modalités de versement de la contribution départementale au rythme de la consommation effective de l'enveloppe du fonds sur le territoire bas-rhinois;

- prend acte des modifications apportées au règlement du fonds Résistance, joint en annexe à la présente délibération, qui porte d'une part sur la prolongation de son fonctionnement sur le premier semestre 2021, et d'autre part sur l'élargissement aux acteurs du monde agricole (exploitants et sociétés agricoles/viticoles).

Elle autorise le Président à signer ledit avenant, joint à la présente délibération.

Strasbourg, le 23/10/20
Le Président du Conseil Départemental

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Frédéric Bierry', written in a cursive style.

Frédéric BIERRY